

Initiatives ministérielles

J'ai d'énormes réserves au sujet de ma circonscription en ce qui concerne la nouvelle carte électorale, mais j'étais disposé à présenter des instances à ce sujet au nom des gens d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Je n'aurai pas cette occasion maintenant et il en ira de même des Canadiens.

En terminant, je voudrais exhorter tous les députés de tous les partis à bien songer une fois de plus à ce que les Canadiens nous ont demandé de faire, soit voir à ce que la Chambre des communes rende à nouveau des comptes à la population et à ce que celle-ci puisse participer davantage au processus de démocratie directe. J'invite tous les députés à réfléchir à cela. Je demande à mes collègues d'appuyer les amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face. Premièrement, il a mentionné le fait que ce serait plus coûteux. La question n'est pas là. La réalité, c'est que si nous acceptons. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Pourrais-je demander à la députée si elle commence son discours, car elle doit savoir qu'il n'y a pas de période de questions et d'observations dans la phase où nous sommes maintenant. Est-ce son discours?

Mme Chamberlain: Oui, monsieur le Président, mais puisque vous me posez cette question, puis-je vous demander ce que vous attendez de moi?

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne veux en rien restreindre les libertés des députés, mais en vertu du Règlement, chaque député auquel la présidence donne la parole maintenant a 10 minutes pour faire son discours.

J'avais l'impression que la députée s'apprêtait à poser une question au député qui venait de terminer, alors qu'à ce stade du débat, il n'y a pas de période de questions et d'observations. La députée de Guelph—Wellington.

Mme Chamberlain: Monsieur le Président, le député d'en face affirmait que c'était un processus coûteux, et nous de ce côté de la Chambre ne contestons pas cela. La population en général, et certainement celle de ma circonscription de Guelph—Wellington, s'inquiète beaucoup du coût de ce processus et de ce que l'on peut en tirer.

• (1220)

Le député d'en face disait aussi que cela ne ferait que grossir le gouvernement. Faire grossir le gouvernement, à une époque où l'opinion veut le contraire, n'est pas réaliste.

Je ne pense pas que nous cherchions à éviter la participation du public—pas moi en tout cas. Le public doit participer au processus et il l'a fait au niveau local dans toutes les circonscriptions. Beaucoup de gens m'ont parlé de cela et exprimé leur inquiétude. Ils voulaient que le gouvernement prenne l'affaire en main et fasse preuve de leadership. C'est ce que nous avons cherché à faire.

Nous avons été élus à cette Chambre pour faire preuve de leadership, en tout cas c'est ainsi que je conçois mon rôle, pour faire preuve de leadership, prendre des décisions concrètes, et informer le public. Personnellement, je ne vois aucun inconvénient à l'orientation prise par le gouvernement.

Il n'est pas vrai, contrairement à ce que prétend mon collègue, qu'on essaie de protéger des bastions libéraux. Je réfute cette accusation. Ce n'est pas la raison que j'invoquerais pour m'opposer à cet amendement. La réalité, c'est qu'aux termes de la mesure législative qui était proposée, de nombreux députés, dont moi-même, n'habiteraient plus la région qu'ils représentent. N'est-il pas bizarre qu'on puisse prendre de telles décisions?

L'un de nos collègues se retrouve avec une partie de sa ferme dans une circonscription et sa maison dans une autre. Ça ne semble pas très raisonnable. J'espère que le député d'en face se rend compte que certaines des limites qui ont été proposées sont complètement farfelues. Elles sont dénuées de tout sens.

Il est inopportun d'entreprendre maintenant une série de consultations publiques dans chaque circonscription, 295 en tout ou peut-être 300 ou 304 comme l'a dit mon collègue. . . j'ignore où ce processus nous mènerait. Il y a des divergences d'opinions mais, en général, ce gouvernement jouit d'un appui solide.

Je vais parler au nom de Guelph—Wellington. Mes électeurs pensent que le processus a débuté de façon tout à fait incohérente. Ils ne voient aucun inconvénient à ce que le gouvernement interrompe le processus tel qu'il le propose. Ils s'inquiètent du coût et craignent que le gouvernement ne prenne davantage d'ampleur.

Mon collègue a démontré que là était la question. C'est à cela qu'aboutirait le processus en cours. Je peux donc dire aux députés qu'à mon avis, mes électeurs, d'après ce que j'ai pu en juger en leur parlant et en étant à l'écoute du public, ne voient pas d'inconvénient à cette décision.

Sachant que c'est exactement ce que le Parti réformiste désire que nous fassions, notamment que nous écoutions nos électeurs et que nous agissions en conséquence, je ne peux qu'appuyer la position du gouvernement en la matière.

• (1225)

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, je suis convaincue que je n'aurai pas à vous inviter dans mon comté parce que vous êtes sûrement déjà venu faire du ski dans les Laurentides. Laurentides est un comté qui compte 43 municipalités, 110 000 électeurs. Alors c'est déjà un très grand comté et, avec la nouvelle carte électorale, c'est absolument épouvantable ce qu'on fait comme coupure dans mon comté. On enlève à ma région touristique un certain nombre de municipalités sans aucune raison, qui s'en vont dans un comté voisin ou dans l'autre.